Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse

de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 9 (1963)

Heft: 4

Artikel: Amicale des prisonniers de guerre internés en Suisse

Autor: Cart, A. / Brugial, R.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-849013

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AMICALE DES PRISONNIERS DE GUERRE INTERNÉS EN SUISSE

68, Chaussée d'Antin

FETES CHAMPETRES FRANCO-SUISSES
DU SAMEDI 11 ET DU DIMANCHE 12 MAI 1963
AUX CHATEAUX DE « LA GRANDE GARENNE »
A NEUVY-SUR-BARANGEON (CHER)

organisées par:

l'A.P.G.I.S., Amicale des Internés en Suisse (Présidents : Alex Cart et Robert Brugial), en collaboration avec les Sociétés Suisses de Paris, et sous le patronage de MM. Lampart, Tapernoux, Balmer, et de tous les Présidents des Sociétés Suisses de Paris.

Le Domaine de la Grande-Garenne, appelé Fondation André-Maginot, est la propriété de la Fédération André-Maginot, dont le D^r Max Girou est Président, Marcel Bidault Secrétaire général, R. Brugial un des Administrateurs et A. Cart Directeur de la Fondation de Neuvy.

Si le soleil veut bien lui aussi collaborer à la réussite de cette fête, nous espérons que vous passerez deux agréables journées, dans un cadre champêtre fort agréable et reposant.

Voici le programme:

Samedi matin 11 mai: Vers 10 h 45, arrivée et accueil à la Fondation. 12 h, déjeuner à la Fondation. 14 h, circuit touristique dans la Sologne, qui aura revêtu sa parure printanière: visite du Centre de Radioastronomie à Nançay, en pleine forêt, appareils uniques en Europe; puis visite du Château de Nançay et ensuite de celui d'Aubigny-sur-Nère (la pauvre Reine Marie Stuart y passa une partie de son enfance); enfin, à Presly, visite d'un élevage dirigé par un Suisse, nous n'en disons pas plus pour vous réserver la surprise. 18 h 30, retour à la Fondation. 19 h, dîner-spectacle franco-suisse. 20 h, présentation des Groupes folkloriques: Groupe berrichon: chants, danses, costumes du pays avec les Vielleux; groupe suisse: costumes, choral, chants, yodlers, costumes, etc.

Dimanche 12 mai: 8 h 30, petit déjeuner. Office religieux pour ceux qui le désirent: messe à 9 h ou à 10 h 30 à Neuvy. Vers 9 heures: pour les autres, départ en car ou en voiture particulière; promenade dans la superbe forêt domaniale de Vierzon. Arrêt à Vouzeron, village où se tient le Rassemblement de l'équipage de chasse à courre Vouzeron-Sologne. Visite des chenils, des écuries, de la salle des trophées, et présentation par le Maître Piqueur « Laverdure ». 12 h, avant le déjeuner à la Fondation, lever des couleurs. 12 h 15, banquet dans la nouvelle Salle des Fêtes de la Fondation. Vers 17 h 30, départ du car pour Paris, où il arrivera vers 20 h 30 à Denfert-Rochereau. Pas d'heure fixe pour les voitures particulières.

A. CART, R. BRUGIAL.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Tapernoux, 150, bd Masséna, Paris, 13°; M. Lampart, 11, bd Davout, Paris, 20°.

FETES FRANCO-SUISSES DES 11 ET 12 MAI 1963 A NEUVY-SUR-BARANGEON (CHER) SEJOUR A NEUVY

Trois sortes de séjour

1) Ceux qui arrivent dans la matinée du samedi 11 mai et repartent en fin d'après-midi le dimanche 12 mai (les voyageurs du car obligatoirement, les voyageurs en voiture particulière s'ils le désirent).

Coût de la pension: 30 F nets par personne pour les deux jours comprenant deux déjeuners: samedi et banquet du dimanche, un dîner (samedi), une chambre (nuit du samedi), un petit déjeuner (dimanche matin).

**

2) Ceux qui arrivent le samedi dans l'après-midi:

Coût de la pension: 26 F nets par personne pour un jour et demi, comprenant: un dîner (samedi), le banquet (dimanche), une chambre (nuit du samedi), un petit déjeuner (dimanche matin).

**

3) Ceux qui ne pouvent arriver que le dimanche matin n'auront que le banquet du dimanche midi, pour 10 F.

**

Les participants qui prendront part aux excursions du samedi après-midi et du dimanche matin paieront en plus 5 F pour visites et spectacle (par personne).

**

Si vous venez en car, voyez instructions ci-contre et veuillez détacher suivant le pointillé ci-dessous et envoyer le bas de cette feuille à l'A.P.G.I.S., 68, Chaussée-d'Antin, Paris, 9°, *PAR RETOUR DU COURRIER*. Indispensable pour retenir le ou les cars.

Monsieur de la Societe
Adresse
Prendra le car aller et retour pour les Fêtes franco-suisses des 11 et 12 mai 1963.
Nombre de personnes (en tout)
1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 - 1986 -

Prix du voyage aller et retour et des excursions : 17 F par personne.

Signature:

FETE FRANCO-SUISSE DES 11 ET 12 MAI 1963 A NEUVY-SUR-BARANGEON (CHER) VOYAGE EN VOITURE PARTICULIERE

Arrivées possibles, soit le samedi matin, ou le samedi aprèsmidi, ou le dimanche matin.

De Paris à Neuvy, il y a 190 km par Orléans N. 20, puis Salbris, où vous prenez à gauche la N. 144 jusqu'à Neuvy-sur-Barangeon. A Neuvy, vous trouverez la Fondation à 1.500 mètres du village, sur la route de Bourges.

VOYAGE EN AUTO-CAR

Départ de Paris le samedi 11 mai, à 7 h 45, place Denfert-Rochereau, à l'angle du boulevard Arago.

Retour: le car quittera Neuvy vers 17 h 30, pour arriver à Paris, Denfert, vers 20 heures.

Coût: 17 F par personne aller et retour et excursions.

(Ne pas oublier de remplir et de nous retourner le bas de la feuille 2).

Découper ci-dessous suivant le pointillé et nous retourner ce talon par retour du courrier.

Au total personnes FRAIS DE TRANSPORT ET DE SEJOUR

.... personnes pour deux jours : 30 F \times personnes. Visites et excursions : 5 F \times personnes.

Voyage aller et retour auto-car (1): 17 F \times personnes.

(1) A rayer si vous venez dans votre voiture.

PARTICIPANTS ARRIVANT LE SAMEDI APRES-MIDI

 \ldots personnes pour 1 jour et demi : 26 F \times \ldots personnes.

Visites, spectacle: $5 \text{ F} \times \ldots$ personnes.

PARTICIPANTS ARRIVANT LE DIMANCHE MATIN

.... personnes pour le Banquet de dimanche midi.

Banquet: $10 \text{ F} \times \dots \text{ personnes}$.

(Bien entendu, rayer les séjours que vous ne prenez pas).

RETOURNER CE BAS DE PAGE IMMEDIATEMENT A L'A.P.G.I.S., 68, CHAUSSEE-D'ANTIN, PARIS, 9°

Virer le montant des frais, pour le 1^{er} mai, à notre C.C.P.: Paris 41-48-48, Amicale des Prisonniers de Guerre Internés en Suisse, 68, Chaussée-d'Antin, Paris, 9^e.

Bien indiquer sur le talon du mandat : « Fête franco-suisse ».

REVUE DE PRESSE..

LES AUTOROUTES DE LA L.A.C. A LA L.C.R.

Le nouveau Code de la route contient des dispositions spéciales applicables au trafic sur les autoroutes et semiautoroutes. Les règles générales de la circulation sont évidemment valables aussi pour ces routes, où une attention toute particulière doit être vouée au trafic venant de l'arrière, ce qui se conçoit aisément, étant donné la grande vitesse des véhicules. Sur l'autoroute, le rétroviseur n'est pas un simple accessoire, mais un disposi-

tif de toute première nécessité.

Seuls les véhicules pouvant atteindre une vitesse d'au moins 60 km/h. sont admis à rouler sur les autoroutes et semi-autoroutes. Mais les motocycles légers n'y sont pas tolérés, même s'ils peuvent atteindre une vitesse de 60 km/h. Les usagers des routes automobiles ont la priorité absolue sur les véhicules venant d'une voie d'accès, bien que ces derniers viennent de droite. Les véhicules qui roulent lentement doivent emprunter la voie de droite. Il est interdit de contourner les véhicules par la droite pour les dépasser. Il n'est permis d'accéder aux autoroutes et d'obliquer qu'aux endroits dûment signalés. Il est également interdit de faire demitour et marche-arrière. La berme centrale (bande médiane) des autoroutes ne doit pas être franchie, même aux emplacements aménagés comme passages. Les arrêts volontaires ne sont autorisés que sur les emplacements de parc dûment signalés. Les occupants des véhicules ne doivent pas s'aventurer sur la chaussée. Pour un arrêt de nécessité, par quoi on ne doit pas entendre un arrêt effectué par exemple pour prendre une photographie, le conducteur se garera sur les accote-

APPEL DU CHEF DU DEPARTEMENT MILITAIRE FEDERAL EN FAVEUR DU TIR FEDERAL 1963 DE ZURICH

Le Tir fédéral de 1963 est placé sous la devise : « Vigilance et Fidélité ». Dans cet esprit, et selon une coutume bien établie, la ville de Zurich conviera les tireurs suisses à prendre part en grand nombre à cette

joute nationale pacifique et sportive.

L'introduction du fusil d'assaut dans notre armée et les données nouvelles qui en résultent ont fait que d'aucuns se sont demandé si, dans sa forme classique, un Tir fédéral avait encore sa raison d'être. Forts des expériences réalisées jusqu'à ce jour, nous avons la ferme conviction que pareille crainte ne se justifie nullement. Les qualités du tireur individuel conservent leur importance sur le champ de bataille moderne, que ce tireur soit armé d'un fusil, d'un mousqueton ou du fusil d'assaut.

Du 24 juillet au 12 août 1963, le Tir fédéral de Zurich fournira à chacun l'occasion de s'entraîner efficacement, dans un esprit de saine émulation, au maniement des armes. Tout militaire pourra donc y parfaire ses aptitudes. Le peuple suisse doit être reconnaissant à l'égard de ceux qui contribuent volontairement au renforcement de notre défense nationale. Le Tir fédéral de 1963 restera gravé dans nos annales. Pour la première fois, en effet, la génération des tireurs à l'arme traditionnelle ne sera pas la seule à participer à la compétition ; les jeunes y viendront avec les fusils d'assaut.